

DEPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNE D'ANTIGNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois février à dix-huit heures , le conseil municipal, régulièrement convoqué le 2024, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIANT, Maire.

**Présents:** Stéphane BRIANT, Sylvie COURAGEUX-ERCKELBOUDT, Jean-Pierre FLAGEL, Maryse MAVIERT, Brigitte PIGOT ROME, Thierry CHANET,, Mélodie CHOULY, Aude TRIVIAUX PONTY

**Absente :** Aurélie GILLET, Sandra GOETGHELUCK CONESA ayant donné pouvoir à Madame COURAGEUX-ERCKELBOUDT

Mme Sylvie COURAGEUX-ERCKELBOUDT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres du conseil municipal en exercice: 10

Nombre de présents: 8

Nombre de votants: 9

**OBJET: UTILISATION ET TARIFS SALLE POLYVALENTE**

Considérant l'augmentation des coûts de l'énergie, de nettoyage et de fonctionnement général, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier à compter de ce jour les tarifs de location comme suit :

UTILISATEURS	TARIFS ETE	TARIFS HIVER	CAUTION
PARTICULIERS	180 €	280 €	500€
ASSOCIATIONS LOCALES	120 € Dès la 5ème utilisation	150 € Dès la 5ème utilisation	500€
ASSOCIATIONS EXTERIEURES OU COMITE ENTREPRISE	200 €	250 €	500€
ACTIVITE COMMERCIALE COMMERCANT EXTERIEURE A LA COMMUNE	300 €	350 €	500€
ACTIVITE COMMERCIALE COMMERCANT LOCAL	120 €	150 €	500€
ANIMATIONS OUVERTES AU PUBLIC-COMMERCANT LOCAL	120 €	150 €	500€

Il a été également décidé que la remise des clés aux utilisateurs ne pouvait être faite au plus tôt le vendredi dans la journée et l'utilisation de la salle pas avant 20H.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024

